

Correspondances

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **5 (1876)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CORRESPONDANCES.

I

« L'histoire, dit le chanoine anonyme de Neuchâtel, est le témoin des temps, la lumière de la vérité, la voie de la mémoire, l'institutrice de la vie et la messagère de l'antiquité. L'histoire a la vertu de rendre vivants ceux qui sont morts et plus savants ceux qui vivent et s'appliquent à son étude (1). »

L'histoire peut enrichir : c'est ma thèse de ce jour. Vous prêtez l'oreille, et vous vous étonnez qu'un ecclésiastique cherche à exciter des convoitises pour lesquelles on éprouve déjà une inclination trop facile.

En général, nos possesseurs d'antiquités ne sont pas enthousiasmés de leurs trésors, et ont d'autres sentiments que les vainqueurs de Grandson. Ceux-ci « s'éjouissaient mieux en icelle bonne fête, dit le chanoine Hugues de Pierre, à trouver dagues et fers de piques que balais et or loingtain. » Grâce à ce dédain des choses du bon vieux temps, les fervents amateurs d'histoire ont réuni de fort belles collections de médailles, de tableaux, de gravures anciennes, de livres rares : ce sont de vrais musées que leurs appartements.

Pour le prouver, qu'il me soit permis de signaler les documents d'histoire nationale, livres et médailles, parcheminés et tableaux, recueillis par le R. P. A., supérieur de l'hospice de R., au profit des couvents de ce canton. Avec une somme de 3,000 fr., il a accru de plus de 30,000 fr. la valeur des bibliothèques de ces couvents. Tout n'est pas là. Vous trouverez encore de belles collections chez M. l'abbé G., chez M. le professeur G., à Fribourg, chez M. le chanoine N., à R., chez M. D., à Estavayer. Si j'osais vous conduire hors du canton, je vous indiquerais les belles collections de M. de Mullinen à Berne, de M. de Vallier et de M. Amiet à Soleure, de M. Desor à Neuchâtel, de M. Bordier à Genève, de M. Dulon à Vevey. Pourquoi ne ferais-je pas mention de la collection Pourtalès dont la vente a produit plus d'un million, et dont les valeurs qui la composaient sont allées enrichir les cinq parties du monde ? Une statue antique, achetée par ce savant neuchâtelois pour la modique somme de 5 fr., a été revendue au prix de beaux milliers de francs. Souvent j'ai vu de mes propres yeux le peu d'estime qu'on faisait de ce qu'avec mépris on appelle *vieux*. C'est du *vieux*, voilà une sentence stéréotypée.

Entrant dans une maison du village des P., où se trouvait un malade, j'aperçus dans l'allée, au milieu de la provision de bois, un petit coffre destiné aux.... flammes. On fut heureux de s'en défaire pour une somme insignifiante. La famille qui connaît le mieux les archives cantonales de

(1) *Annales ou chroniques des chanoines du Chapitre de Neuchâtel*, publiées par S. de Purry, p. 95.

Neuchâtel eut bientôt connaissance de ma trouvaille : c'était l'objet même de ses recherches depuis 150 ans. Ce coffre aux armes de M. de C. et de son épouse, était un cadeau de noces disparu de cette noble maison, on ne sait par quelle voie. A force d'instances de la part des neveux, je me dessaisis de ce meuble restauré, au prix de 90 fr.

J'ai reçu, une autre fois, comme don, parmi des brochures jugées inutiles, un vieux livre, Fodéré. Il déparait les rayons d'une bibliothèque par sa vieille reliure de peau noircie par le temps et par l'usure, par ses tranches jaunes et maculées, et, il faut le dire, par les autographes de différents propriétaires. Jugez de ce qu'il devait être, il avait été imprimé et relié en 1619, à Lyon, et renfermait la description et l'histoire des couvents des Clarisses de Vevey et d'Orbe, des Franciscains de Morges, couvents détruits depuis plus de trois siècles ; et il y est question encore des couvents du même ordre situés dans les diocèses d'Annecy, de Chambéry, de Lyon et de Besançon, ainsi que de tous les monastères de la province de St-Bonaventure, dont le chef-lieu était Lyon. Le propriétaire du livre de Fodéré l'appelait un vrai *rossignol*.

Ce livre dédaigné et sauvé de la destruction, se trouve être le *seul* exemplaire que possède la Suisse. Il n'est pas dans la bibliothèque cantonale de Fribourg qui compte cependant trente-cinq mille volumes. Les bibliothèques particulières et publiques des 22 Cantons ne le connaissent pas. Je ne l'ai jamais vu figurer dans les catalogues de librairies anciennes. Or, cette rareté existe dans la bibliothèque de la modeste cure de Berlens, d'où elle est tirée souvent, sur la demande des historiens des quatre coins de la Suisse. Deux fois ce livre a eu l'honneur d'être réclamé par le président même de la Société d'histoire de la Suisse romande.

Ces trouvailles et tant d'autres faits semblables nous expliquent les sommes réalisées par la société française dite des *Vieux Papiers* ou des *Chiffonniers*, comme les appellent dédaigneusement ses dénigreur. Pour le dire en passant, cette société toujours plus importante, dont le but est d'alléger les charges de Pie IX, reçoit tous les rebuts de livres, de papiers, de parchemins, etc., réservés à la voirie. Les bénéfices réalisés par la vente de ces *riens*, permettent au comité d'envoyer annuellement au Souverain-Pontife, comme à-compte au Denier de St-Pierre, plusieurs milliers de francs.

Encore un acte de vandalisme : sans doute il aurait eu de moins tristes conséquences que l'acte précédent. Au mois de décembre dernier, arrivait de R. à destination de l'épicerie de B. une grande jatte de cirage recouverte d'un parchemin. Or, la boutique de B. bien achalandée ne vend pas seulement du cirage, elle tient aussi des clous. Des réparations au presbytère y firent arriver, par un heureux hasard, le parchemin roulé en guise de cornet et contenant une forte provision de clous. **Laissant ceux-ci aux ouvriers, je pris pour moi l'enveloppe. On me**

pardonna bien de m'être ainsi accordé la part du lion. Cette pauvre feuille maltraitée par des usages et des voyages indignes d'elle, était illisible pour moi. Je pressentis toutefois l'importance du cornet de parchemin pour l'histoire de ma paroisse. J'eus recours aux lumières d'un voisin toujours dévoué, le R. P. A., capucin. Malgré les taches et les trous, malgré l'huile et la graisse qui souillaient ce vieux document, le docte religieux est parvenu à le déchiffrer parfaitement. Il fait mention d'un arrangement pris en 1689 par la famille Von der Weit, seigneur de Berlens, avec les communiens, ses sujets. A cette époque, voit-on dans cet écrit, on faisait peu de cas des terres désignées sous le nom de *pâturages*. Les bergers de Berlens *pâturaient* sur les terres de leur seigneur ; ceux de la Neirigue, ceux de Romont même ne se faisaient pas scrupule d'y envoyer leur troupeau. M. Von der Weit, agronome distingué, bien au courant de la valeur du rendement de ses propriétés, n'entendait pas les laisser journellement rançonner par un bétail étranger. Il eut raison devant le commissaire général Braillard, « souverainement député pour la liquidation de cette difficulté et aussi des injures et termes de mépris adressés, à cette occasion, au dit seigneur de Berlens. »

Voilà les détails et bien d'autres encore trouvés au fond d'un... *cornet*. Dites-moi, ami lecteur, ce parchemin n'a-t-il pas son importance, et ne mérite-t-il pas les faveurs d'un archiviste bien mieux que les honneurs d'un marchand de cirage ?

Dernièrement avait lieu dans une cure de ce canton, à l'occasion de la mort d'un vénérable ecclésiastique, la vente de ses meubles, dont l'un aurait comblé une des nombreuses lacunes de mon mobilier. J'eus la douleur de voir m'échapper l'objet de ma convoitise, et surtout de voir voué au mépris public un parchemin très-important de la cure. Les misérables ! ils reléguèrent un document du XVI^e siècle dans une *chiffonnière*, dans un ignoble panier d'osier où se trouvent pêle-mêle enveloppes de lettres, brouillons maculés, journaux méprisés.

Vainement je cherchai dans la foule le doyen du décanat, le président de paroisse. Vainement encore je hasardai une explication devant un prêtre chargé de garder la paroisse. Je n'eus pas le don de chasser ses scrupules (il craignait de passer pour voleur aux yeux du public et surtout des héritiers qui étaient présents). Il ne voulut pas comprendre qu'il avait la mission, à défaut de supérieurs, de réintégrer dans son asile ce vieux prisonnier échappé sans doute des archives paroissiales. Que de fois j'ai tremblé en voyant des flots de population fournis par trente ou quarante communes voisines suivant l'huissier d'une chambre à l'autre, renversant, bousculant à droite et à gauche le pauvre panier dont le contenu, bon et mauvais, roula souvent sous les pieds de la foule, et fut souvent mis à contribution, chaque fois qu'un nouvel acquéreur réclamait du papier d'emballage.

Je confesse cependant que, jusqu'à mon départ, vers 4 heures, on avait

respecté le parchemin ; que le papier, au contraire, avait été fort peu ménagé.

Dans un mois, chers instituteurs, si vous me le permettez, je me retrouverai au milieu de vous. Les médisances sont quelquefois bonnes, même nécessaires : elles provoquent aussi des représailles. Il est des coupables qui ne supportent pas qu'on dise d'eux qu'ils sont de vilains gens. Mais qu'importe mon repos, si je fais mon devoir et si je rends quelque service au pays.

L'abbé JEUNET.

II

Bas-Valais, 17 février 1876.

Je dois une petite rectification à votre correspondance du Valais du dernier numéro. J'ai précédemment constaté que l'application franche et loyale de notre nouvelle loi scolaire est un progrès notable produisant déjà des fruits heureux. Ce que je déplore donc, ce ne sont pas les défauts de la loi, comme le dit votre correspondant R., mais bien celles du règlement scolaire. Certains articles sont d'une élasticité regrettable, entre autres l'article 38, que nous avons signalé et l'article 9 qui statue : — « Dans les écoles du 1^{er} et 2^{me} degré, il ne pourra pas être accordé plus d'un demi-jour de vacance par semaine, et dans celles du 3^{me} degré, plus d'une journée ou deux demi-journées par semaine. » — De quelle autorité les instituteurs recevront-ils la faveur de ces vacances ? Les conseils communaux s'attribuent le droit inséré dans l'article précité, et voulant faire du zèle, ils n'accordent aucun congé à leurs instituteurs. Mais j'ai hâte de le dire : ceci n'est pas la règle, c'est plutôt l'exception. Je sais que généralement on nous accorde pour le moins demi-jour de congé par semaine. Mais il est à ma connaissance qu'un de mes collègues a dû recourir à la Direction pour avoir cette faveur, que le Conseil de sa commune lui avait refusée. S'il m'est permis de formuler un vœu, ce serait donc de biffer cet article de notre règlement scolaire ou au moins de désigner l'autorité qui doit exercer ce droit.

La Direction de l'Instruction publique a publié, l'année dernière, le tableau des écoles pour l'année scolaire 1873-74. Qu'il me soit permis de vous en donner quelques extraits en faisant toutefois remarquer que les dispositions de la nouvelle loi n'étaient pas encore entrées en vigueur.

A cette date, le Valais comptait 482 écoles dirigées par 288 instituteurs et 194 institutrices.

Ces écoles ont été fréquentées par 9026 garçons et par 8494 filles. La moyenne de durée pour la fréquentation a été de 6 mois et 6 jours. La somme des traitements payés par les communes est de 104,756 fr., non compris les prestations en nature telles que bois, logement, jardin. Le district de Monthey est celui qui fournit la plus forte moyenne

pour les traitements et pour la durée annuelle des classes. Cette moyenne, non compris les prestations en nature, est 352 fr. pour les traitements et 8 mois 2 jours pour la durée. Martigny tient le second rang à savoir : traitement, moyenne 272 fr., durée 6 mois 11 jours. Le district qui fournit la plus faible moyenne pour les traitements c'est Hérens : 140 fr. et pour la durée c'est Conches : 5 mois 19 jours. Qu'ou ne perde pas de vue que, par suite de la mise en vigueur de la nouvelle loi scolaire, la somme des traitements et celle de la durée ont augmenté environ du tiers, qu'en conséquence le budget scolaire des communes et de l'Etat dépasse 200,000 fr., non compris les prestations en nature.

Ce qui précède prouvera une fois de plus que le Valais fait des efforts sérieux pour se mettre au niveau des besoins de notre époque ; que ceux qui croient que nous sommes ennemis des lumières et du vrai progrès, prennent la peine d'examiner ces chiffres eux-mêmes.

Je suis persuadé qu'ils accorderont au peuple du Valais le droit et l'honneur de pouvoir figurer à côté de la plupart des Etats suisses beaucoup plus favorisés sous le rapport matériel.

Le 24 de ce mois nous aurons à Monthey notre première conférence de l'année scolaire. Le principal objet à l'ordre du jour est la question que vous venez de traiter avec tout le talent qui vous distingue, dans les cinq derniers numéros du *Bulletin*. Vous facilitez ou plutôt vous faites notre tâche. Daignez agréer, Monsieur le Rédacteur, le témoignage de notre gratitude.

Recevez, etc.

A. M.

III

Du Valais, le 23 février.

Permettez que je me serve de votre excellent *Bulletin*, journal favori des instituteurs, pour attirer l'attention de notre corps enseignant sur le développement intellectuel des élèves qui lui sont confiés. Jusqu'ici, dans nos écoles primaires, on ne s'est guère occupé du développement des facultés. Si quelques instituteurs parvenaient à une supériorité réelle, c'était plutôt par leurs talents et leurs aptitudes naturelles à saisir les choses, qu'à l'initiative des maîtres. Les instituteurs qui vivaient isolés (notre Société d'Education n'étant pas encore formée) n'avaient pas l'occasion de se communiquer réciproquement leurs idées comme cela a lieu aujourd'hui dans nos conférences, et de plus, rien ne les stimulait à se livrer à une étude spéciale des différentes questions pédagogiques. De cet isolement, il résultait tout naturellement que beaucoup d'entre eux se contentaient du peu qu'ils avaient acquis à l'école normale sans se soucier d'étendre l'horizon de leurs connaissances. On comprendra aisément que nos écoles devaient s'en ressentir et qu'on s'occupait plus de l'apparence que du fond. Par exemple, quand un élève avait une belle écriture, qu'il savait la lettre de son catéchisme et sa grammaire, et sans se tromper d'une syllabe, on le croyait un

très-bon élève, bien qu'il n'eût souvent rien compris de ce qu'on lui enseignait. Pourtant, pour peu qu'on réfléchisse, on s'aperçoit bien vite que ce n'est là qu'une instruction superficielle tout à fait insuffisante. On s'aperçoit, dis-je, que l'instruction n'est réelle qu'autant que l'intelligence est développée. Or, pour en arriver là, il manque encore à nos écoles, à mon avis, deux choses essentielles, choses d'une haute importance : les leçons de *choses* et le *calcul mental*. Je ne doute pas que sous peu, ces puissants engins de culture ne s'introduisent dans nos écoles ; déjà la direction de l'instruction publique a mis à l'étude, pour cet hiver, dans nos conférences d'arrondissement, la question de l'enseignement intuitif qui, en pratique, se traduit en leçons de choses.

On ne doit pas s'étonner si plus tard l'élève, après sa sortie des écoles primaires, ne conserve pas le goût de l'étude, alors qu'on ne l'aura jamais habitué à penser, à raisonner, à se rendre un compte exact des choses et que, par surcroît, il n'aura peut-être rien compris de ce qu'on a cru lui enseigner. On comprend que l'étude aussi mal entendue est aride et que l'élève n'a rien de plus empressé à faire que de se débarrasser de ses livres qui ne sont pour lui que de vrais grimoires.

Pour le moment, si j'avais un conseil à donner à mes collègues du Valais, ce serait de procurer quelques ouvrages pratiques sur ces matières, puis de faire des essais. Je suis persuadé qu'une fois l'essai fait, ils s'en trouveront très-bien et que leurs élèves n'auront qu'à y gagner, car leur intelligence se meublera à vue d'œil d'une foule d'idées qui les rendront plus intelligents, plus observateurs et partant moins étourdis. Donc à l'œuvre et bonne chance !..

R., instituteur.

CHRONIQUE.

CONFÉDÉRATION. Plusieurs gouvernements cantonaux, entr'autres ceux de St-Gall, de Lucerne et de Soleure, se sont joints au canton de Glaris pour demander le retrait de la récente ordonnance fédérale sur le service militaire des instituteurs primaires. A ce sujet, l'Etat de Glaris a adressé au Conseil fédéral une requête, où il expose tous les dangers qui peuvent résulter de cette innovation pour l'instruction primaire aussi bien que pour la défense nationale. En effet, comment notre armée se composera-t-elle d'hommes instruits si l'instituteur est obligé de quitter chaque année pendant plusieurs semaines la salle d'école pour se rendre sur la place d'armes. C'est un coup fatal porté à l'instruction primaire !

VAUD. — Le conseil d'Etat a fait, le 18 courant, les nominations suivantes : M. le pasteur Delorme, directeur des écoles normales, et M. Ferderer, directeur du collège cantonal.